



**Initiateur :** État

**Date :** 22 novembre 2018

**Objectif :** rassembler les pouvoirs publics et les industriels d'un même territoire pour concentrer les moyens d'action et apporter, dans et par les territoires, des réponses concrètes aux enjeux de soutien à l'industrie : développement des compétences dans le bassin d'emploi, mobilité des salariés, disponibilité du foncier pour s'implanter ou s'agrandir.

**Principes :**

- un soutien aux entreprises sur les territoires à forts enjeux industriels ;
- une gestion décentralisée : les projets devront d'abord être gérés et animés par les acteurs locaux : acteurs industriels, maires, présidents d'EPCI, avec un pilotage au niveau de la Région ;
- une concentration des moyens financiers (avec plus d'un milliard d'euros de financements orientés en priorité vers ces territoires), administratifs, techniques et humains.

Les Territoires d'industrie sont des intercommunalités ou des groupes d'intercommunalités :

- Val de Loir regroupe ainsi : Territoires vendômois, Collines du Perche, Perche et Haut-Vendômois en Loiret-Cher avec Grand Châteaudun et Bonnevalais en Eure-et-Loir ;
- Sologne regroupe la communauté de communes du Romorantinais et Monestois et celle de Sologne des Rivières.

**NB :** Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont vocation à englober tous les autres contrats existants, dont les Territoires d'industrie.

Dans le cadre France 2030 et du programme Territoires d'industrie, a été lancé le 1er août 2022 l'appel à manifestation d'intérêt "Rebond Industriel" qui vise à accompagner jusqu'en octobre 2026 des territoires (intercommunalités et regroupement d'intercommunalités) les plus exposés aux mutations des filières du transport, en particulier de l'automobile, qui font face aux défis majeurs de la transition écologique et énergétique